



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU C.C.A.S.**

Nombre de Membres : 15 L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le **LUNDI 30 MAI**, à **18 H 30**
Présents : 10 le C.C.A.S. de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué,
Votants : 10 s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ÉTAULES, sous la **présidence de Béatrice**
WATRIN Vice-Présidente.

Date de convocation des membres du C.C.A.S. : **18 mai 2022**

Étaient présents : Béatrice WATRIN, Nadia BUREAU, Martine AUTIN, Céline BLAIS, Gilles LOUIS, Françoise GORIN, Gérard HERVE, Gérard PIOU, Nicole POURTEAU, Daniel RAZET

Absents excusés : Vincent BARRAUD, Marie-Hélène ETIENNE

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Absents : Marie-Céline MIOT, Josselyne GAGNADRE, Annick FOURNIGAULT

DE 2022/05-002 DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT

La Vice-Présidente expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (L2122-22) et du Code de l'Action Sociale et des Familles (art. L123-8) permettent au CCAS de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration du CCAS, les membres de la commission présents, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

➤ **DECIDENT** pour la durée du mandat de confier au Président la délégation suivante :

1 - La possibilité d'attribuer des prestations d'aide sociale facultative dans la limite de 100 euros (cent euros) par bénéficiaire.

En cas d'absence du Président, la délégation sera transmise au Vice-Président

Au registre sont les signatures,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211701552 -- 2022_ ___ -- _____
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : __ / __ / 2022

Pour extrait conforme,
Béatrice WATRIN, Vice-Présidente,



Le Président soussigné, certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération, transmise en Sous-Préfecture le : / /
et affichée le : / /

Hôtel de Ville